



MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 13
 Votants..... 15
 Procurations..... 2
 Absent :..... 0

Date de la convocation : 24.03.2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

Le 28 mars à 9 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames CAYSSIALS Naomi, DAGUET Isabelle, JUANABERRIA Annie-Marie, MARTIN Kristel, PAUZAT Lauriane, Messieurs ANDRÉ Arnaud, CESBRON Philippe, DAUMAS Jean-Michel, DESAGA Alain, JAMROZ Lionel, LOFFICIAL Emmanuel, MARTIN Jean-Philippe, QUATREFAGES Damien.

PROCURATIONS : Monsieur PAILLAT Gilles a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Madame VIALA Cléo a donné procuration à Madame DAGUET Isabelle.

SEANCE N° 4

DELIBERATION N° 1 BIS

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Abrogé et remplacé

la délibération n°1 du 28 mars 2026

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 13 voix pour

Et 2 abstentions

- **DE DESIGNER** Madame Kristel MARTIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

*Le secrétaire de séance
Kristel MARTIN*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 23 AVR. 2026
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 23 AVR. 2026

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.